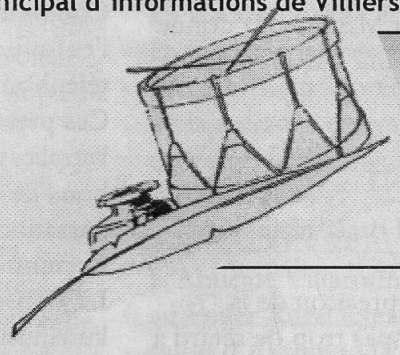


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Novembre 2005

N° 33



Le mot du maire

A l'approche de la fin de l'année, quelques travaux démarrent enfin. Vous avez pu constater la montée du gros œuvre de notre école maternelle, on nous en promet l'achèvement pour le mois d'avril prochain. L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques doit commencer fin novembre rue de Larchant et se poursuivre pendant 3 mois sur la rue de l'Eglise et de Nemours. En même temps, pour ne faire qu'une fois des tranchées, le remplacement des canalisations d'eau en plomb va être effectué.
Tout cela va créer une certaine gêne autour du carrefour des trois tilleuls, surtout pour la circulation des cars scolaires. Les entrepreneurs nous ont assuré qu'ils tâcheraient de gérer cela au mieux.

La bibliothèque avait été arrêtée depuis quelques mois, ses locaux ayant été réservés à l'école maternelle à titre provisoire pendant les travaux de reconstruction. Elle vient de reprendre dans un petit local provisoire avec une équipe étoffée qui pourra vous accueillir aux mêmes horaires qu'auparavant. La nouvelle équipe en a profité pour l'informatiser, j'espère que cela se passera bien malgré le manque de culture informatique de nombre de ses membres.

Ce numéro est le dernier de l'année où je puisse m'adresser à vous directement par notre bulletin municipal. Pour ceux que je n'aurai pas l'occasion de rencontrer, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne nouvelle année 2006. Cependant j'espère que je vous verrai encore en grand nombre lors du repas des anciens ou du Noël de l'école. Ces vœux, j'aurai encore l'occasion de vous les renouveler au début du mois de janvier lors du pot traditionnel.

Alain Champion

Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 28 octobre 2005
3 Scènes rurales
4 Qu'est-ce qu'une bibliothèque ?
6 Compte rendu de lecture, permanences pour la bibliothèque
7 Les amis du Patrimoine du canton, Tennis club
8 Carnet, Essaïon, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2005

Présents : Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLÉMENT, Adjoints; Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Corinne ANDRÉ, et Roger MAGERT, conseillers.

Absents excusés: Anne-Marie THIBAUT donne pouvoir à André ORTS, Laurent MAYOUD donne pouvoir à Roger MAGERT, Liliane VIRON donne pouvoir à Alain CHAMPION.
Absent: Didier VIRATEL

Secrétaire : Jean-Paul CLEMENT

Approbation du procès verbal de la réunion du 20 Septembre 2005 :
Gérard COLAS demande la suppression de la phrase…. Et que nous n'aurons pas trop de retard à déplorer (1er paragraphe concernant le RPI) cette demande est rejetée par 4 voix contre 1 voix et 5 abstentions (dont les 3 conseillers ayant donné pouvoir).
Le procès verbal est donc adopté.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DÉMISSION DE MARYVONNE LEPILLER

Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau ayant, dans le cadre du contrôle de légalité, invité le conseil municipal à rapporter la délibération du conseil acceptant la démission de Madame Maryvonne LEPILLER Maire-Adjoint, cette acceptation étant du ressort du Préfet de Seine et Marne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rapporte cette délibération.

PAIEMENT DE LA FACTURE DES OBSÈQUES DE M. SCHMID

Compte tenu de ce que Monsieur SCHMID est décédé 1 rue de la Croix Lambert à VILLIERS-SOUS-GREZ, sans héritier connu à ce jour, la municipalité a dû avancer les frais d'obsèques, soit 1491€ TTC.
Cette somme sera réglée sur l'article 6718.
Le conseil municipal accepte cette dépense.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Les travaux commenceront le lundi 28 novembre 2005 (à partir du 24 rue de Larchant jusqu'au carrefour des 3 tilleuls) et continueront rue de l'Eglise jusqu'au 41 et ensuite rue de Nemours jusqu'au carrefour rue de la Croix Lambert.
Les plans peuvent être consultés aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
En conséquence, la délibération suivante est soumise au vote du Conseil municipal.

M. le Maire expose au conseil municipal
- que le SIER du SOSM, à la demande de la commune, a retenu dans son programme de travaux l'effacement de la totalité des réseaux de distribution électrique aux abords de la Mairie et de l'Eglise.
Conjointement à ce projet, la commune a décidé l'enfouissement du réseau d'éclairage public et téléphonique sur le même périmètre.
Ces prestations seront réalisées conformément à l'application du bordereau des prix issus du marché à bons de commande du SIER du SOSM par la passation d'une convention entre le syndicat et la Commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'appliquer les termes de la convention,
2. d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
3. d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

BIBLIOTHÈQUE

Jean-Paul CLÉMENT rappelle qu'à la suite d'une délibération précédente, l'Amicale Villaronne a été chargée de gérer la bibliothèque municipale.
Philippe ESCLANGON a mis sur ordinateur les 2000 ouvrages (environ) contenu dans la bibliothèque soit une soixante d'heures tandis que Jean-Paul CLÉMENT a suivi un stage de 7 jours à la médiathèque départementale.
La bibliothèque rouvrira le samedi 29 octobre à 18h et sera animée par Jean-Paul CLÉMENT, Philippe ESCLANGON, André ORTS, Andrée COMBE, Laetitia HUBERT, Denise LARCHEVEQUE, Denise WOUTERS et quelques autres à vérifier (ouverture mercredi et samedi de 17 à 19h).
Jean-Paul CLÉMENT expose qu'il est possible d'obtenir des subventions du Conseil Général pour l'achat de livres (30%) à condition d'avoir acheté des livres l'année précédente. En conséquence, afin de pouvoir demander une subvention en 2006, il demande au Conseil d'accorder à l'Amicale Villaronne une subvention pour 2005.
Le Conseil municipal accorde une subvention de 500€ à prendre sur la ligne « Divers » de l'article 6574.

INFORMATIONS

SPANC

Alain CHAMPION rend compte de la réunion du groupe de travail du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du 11 octobre 2005.
Le président du PNR a rappelé que, devant les moyens limités et l'absence d'intercommunalité ayant

compétence en la matière, plus de 30 communes ont sollicité le PNR afin qu'il les aide à constituer le SPANC, puis qu'il intègre ce service à son organisme.
La décision unanime du comité syndical de modifier ses statuts pour devenir syndicat mixte (sur conseil de la Sous-Préfecture de l'Essonne à Corbeil Essonne).
Les nouveaux status ont été refusés par les contrôles de légalité des deux Sous-Préfectures.
Monsieur CHOPIN Sous-Préfet de Fontainebleau organisera une réunion destinée à sortir de l'impasse.

EXPROPRIATION DES BOIS

Le Préfet de Seine et Marne vient de déposer un mémoire en réponse à l'argumentation de l'Association SAUVEBOIS et des communes intéressées tant dans l'affaire concernant l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP¨) que dans celle concernant l'arrête de cessibilité de 100 hectares (environ) de la Commune de Larchant. (La Commune de Villiers-sous-Grez est propriétaire de parcelles dans cette zone). Le Conseil d'administration de l'Association SAUVEBOIS réuni en présence des représentants des communes concernées prépare une éventuelle réponse.

CONTRAT TRIENNAL

Le Maire expose que l'appel d'offre concernant les travaux de la 1ère tranche du contrat triennal de voirie (Rue du Buisson, Rue de Larchant , Rue Creuse et Place Charles Rapine) a été infructeux (proposition des entreprises supérieurs de 30 à 50% au dessus de l'estimation de la DDE). L'appel d'offre sera relancé.

RPI

André ORTS Président du RPI indique que les travaux suivent un cours normal et que le chantier est dans les délais.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

L'enquête publique aura lieu du 22 Novembre 2005 au 23 Décembre 2005
Le commissaire enquêteur recevra la population,
- le lundi 28 novembre 2005 de 14 à 17h,
- le samedi 10 décembre 2005 de 9 à 12h,
- le vendredi 23 décembre 2005 de 14 à 17h.

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2005

La traditionnelle cérémonie au Monument aux morts et dépôt de gerbes aux plaques commémoratives aura lieu à 11 heures précises. Elle sera suivie de la remise de la médaille du travail à Monsieur Gilles ADER et du verre de l'amitié au foyer rural « Jean-Louis GARBAN ».

3ème SALON D'AUTOMNE

L'Amicale Villaronne organise du 11 au 13 novembre au Foyer Rural « Jean-Louis GARBAN » son 3ème salon d'Automne (Peinture, Sculpture, Photo). Le vernissage aura lieu le Vendredi 11 Novembre à 17 heures.

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des Anciens se déroulera le dimanche 4 décembre 2005 à partir de 12h au Foyer Rural « Jean-Louis GARBAN ». Gratuit pour les plus de 65 ans et 30€ pour les autres participants.

NOËL DES ENFANTS

Le magicien Jacky LEROUX animera le Noël des enfants le dimanche 18 décembre 2005 à 14h au Foyer Rural « Jean-Louis GARBAN », (de la naissance au CM2).

SCÈNES RURALES

André ORTS rappelle que la Municipalité de Recloses avec laquelle nous organisions en alternance un spectacle dans le cadre des scènes rurales a renoncé pour l'avenir. Le Conseil devra décider s'il maintient sa participation, y renonce ou prend la place de Recloses pour la saison 2006/2007.

SCENES RURALES EN SEINE-ET-MARNE

Depuis 1994, le Conseil Général de Seine et Marne à travers sa Direction des Affaires Culturelles mène une politique de diffusion artistique en milieu rural qui favorise la rencontre entre le public et les différentes expressions artistiques contemporaines.
Scènes rurales est une saison artistique destinée à compenser le déséquilibre entre les villes équipées d'un centre culturel ou d'un théâtre et la zone rurale, située au nord, à l'est et au sud du département qui en est dépourvue
Le Conseil général s'est donc appuyé sur le réseau municipal et associatif qui propose des activités socio-éducative, sportives et culturelles et qui gèrent des salles polyvalentes ou des foyers ruraux.
Il ne s'agit pas de présenter des spectacles « à la sauvette » mais bien d'affirmer 4 à 6 rendez-vous de théâtre, musique, danse et contes, programmés de novembre à juin pour les municipalités et les associations regroupées en territoire **Scènes rurales**.
Pour la saison 2005/2006, 80 communes, 50 associations sont concernées dans 11 zones **Scènes rurales** qui couvrent un bassin de population de 50000 personnes.
Ainsi pour la saison 2005/2006, 54 représentations tout publics par 18 compagnies professionnelles sont programmées
La commune de Villiers-sous-Grez fait partie de la Scène rurale entre CHAMPS ET HAUTS BOIS avec les communes de Buthiers, Guercheville, Nanteau et Ury.

André ORTS

source: ACT'ART action artistique en Seine et Marne

QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ?

Il convient de remercier chaleureusement à nouveau Michel POULAIN qui a géré la bibliothèque municipale depuis 23 ans, assisté depuis quelques années par l'infatigable Anne-Marie LESCHIER. Tous deux ont maintenu vivante la flamme de la lecture à Villiers-sous-Grez.

Ils ont manifesté ,au printemps ,au Conseil municipal leur désir de ne plus assumer les fonctions qu'ils assuraient dans le cadre de l'Amicale villaronne, gestionnaire de la bibliothèque municipale, au nom de la commune de Villiers-sous-Grez.

Alain CHAMPION, Maire de Villiers-sous-Grez, appuyé par l'unanimité de son conseil, a souhaité que la bibliothèque municipale ne ferme pas et un certain nombre de conseillers municipaux ont proposé d'assurer la continuité.

Compte tenu des travaux de construction de la nouvelle école et de la nécessité de trouver un local pour le dortoir des enfants de la maternelle, il a été décidé de fermer provisoirement la bibliothèque à la fin du mois d'avril 2005.

Les ouvrages ont été transférés dans un local situé dans la mairie, (entrée par la porte côté EST de la mairie, près de l'église) et notre bibliothèque municipale a ainsi été solennellement rouverte dans ce local provisoire le samedi 29 octobre 2005 à 18h.

Naturellement, elle rouvrira définitivement lorsque les locaux habituels auront été récupérés.

Les mois de fermeture ont été mis à profit pour effectuer un inventaire et Philippe ESCLANGON, aidé par Danièle ESCLANGON, Mireille PERMANYER et Bernard MINGAULT, a assuré la mise sur ordinateur des ouvrages possédés par la bibliothèque, dont le fond appartient à l'Amicale villaronne (environ 2.000 ouvrages, dont 700 pour les enfants et les adolescents). Bien qu'ils aient déjà passé une soixantaine d'heures, le travail est loin d'être terminé, en particulier pour ce qui concerne le classement et le tri des ouvrages pour enfants. Pour cela Laetitia HUBERT pourra nous être précieuse car institutrice et possédant un diplôme de bibliothécaire.

Par ailleurs, pour bénéficier des services de la médiathèque départementale qui a mis, depuis de nombreuses années à notre disposition les meubles-bibliothèque sur lesquels sont disposés les livres, il fallait que l'un de nous effectue un stage, à savoir 7 journées du 29 septembre au 21 octobre 2005 au siège de la médiathèque situé à LE MÉE SUR SEINE – la dernière journée ayant été consacrée à la visite de la bibliothèque de PONTAULT COMBAULT (20.000 habitants, 35.000 livres !) et je me suis donc proposé.

Ce stage a été extrêmement fructueux pour le signataire de ces lignes qui a appris les rudiments de la gestion d'une petite bibliothèque municipale.

1 Médiathèque départementale

La médiathèque départementale de Seine et Marne a pour mission essentielle de développer la lecture publique, en assurant le prêt de documents dans les communes de moins de 10.000 habitants (200000 docu-ments prêtés en 2004 à 400 communes du département).

Elle apporte une aide à la réalisation d'animations autour du livre, et assure la formation des bibliothécaires, tout en proposant ses conseils aux élus locaux et aux responsables de bibliothèques. 3 fois par an, elle prête des livres aux bibliothèques par l'intermédiaire du bibliobus, et a organisé dans l'intervalle un service de livraison rapide, mensuel.

Ses moyens sont importants.

- Un bâtiment de 2.200 m2 – 34 agents – 5 minibus – 1 médiabus – 1 bébébus – 4 véhicules de services, 33.000 livres et 33.000 documents sonores, ainsi que 1.200 CDROM.

On peut ajouter que le personnel de la médiathèque, dont une partie a assuré la formation lors du stage, est non seulement extrêmement compétent mais disponible et chaleureux dans l'accueil.

2 Les missions des bibliothèques publiques

Le prêt de livres à la population n'est pas le seul service que doit rendre une bibliothèque publique, bien que ce soit celui qui est généralement retenue.

Une bibliothèque publique se doit, aux termes de la charte de l'UNESCO adoptée par toutes les bibliothèques du monde, contribuer à la lutte contre l'analphabétisme, aider les écoles dans leur mission, susciter la lecture et la réflexion sur les œuvres lues, etc.

3 Classification

L'ensemble des bibliothèques affiliées à l'UNESCO applique la classification DEWEY, du nom d'un américain qui a conçu ce système. Les livres sont classés en deux grandes catégories :

- **la fiction** (romans, romans historiques, romans policiers, etc...).
- **les documentaires** se décomposant en :

.0 Généralités
.1 La philosophie
.2 La religion
.3 Les sciences sociales, région, terroir
.4 Langues
.5 Les sciences de la nature et les mathématiques
.6 Les sciences appliquées et les techniques
.7 Les arts
.8 Littérature
.9 Géographie, histoire

4 Le circuit du livre

Outre le fond actuel de la bibliothèque de Villiers-sous-Grez, nous pouvons enrichir ce fond de trois manières :
- emprunter des ouvrages à la médiathèque départementale, comme il a été indiqué plus haut
- acheter des ouvrages, étant entendu que la remise des libraires universellement appliquée est de 9%
- recevoir des dons

Il convient de préciser que si les bibliothèques et notamment la nôtre souhaite recevoir des dons, il ne s'agit pas pour les donateurs de se débarrasser d'ouvrages usagés ou obsolètes.

Le comité de lecture de la bibliothèque se réserve évidemment le droit de n'accepter que les livres en bon état, classiques ou d'actualité, et qui correspondent aux souhaits de la population. (voir questionnaire).

Il convient donc pour les donateurs de ne pas s'offusquer s'ils ne retrouvent pas leurs ouvrages en rayon, le comité de lecture se réservant le droit, comme le faisaient Michel POULAIN et Anne-Marie LESCHIER, d'éliminer les livres qui ne paraissent pas adéquats, notamment lors des brocantes.

Il convient de souligner qu'une bibliothèque doit vivre et que l'un des grands principes des bibliothécaires est de procéder au " désherbage " à savoir, l'élimination des livres irréparables, au contenu médiocre, donnant des informations erronées ou obsolètes, etc.

5 Répartition qualitative et quantitative du fond de bibliothèque

Les formateurs de la médiathèque départementale ont donné un certain nombre de conseils (sur ce point comme sur d'autres, ils sont extrêmement peu directifs et aident à trouver des pistes).

Compte tenu de notre population (environ 800 habitants), nous devrions avoir environ 3.000 livres (nous en avons près de 2.000), 110 documents sonores (nous n'en avons aucun). Nous devrions consacrer 1.600 € de dépenses d'acquisitions par an (voir plus loin).

Notre local devrait faire 75 m2 (le local actuel fait environ 30 m2 et le local de la bibliothèque dans le Foyer rural faisant environ 50 m2).

Nous devrions avoir 200 lecteurs plus ou moins assidus et faire environ 5.000 prêts par an.

Nous sommes loin du compte, mais le souhait de l'équipe animatrice est d'arriver à ce chiffre.

Par ailleurs, il est conseillé d'avoir 40 % d'ouvrages pour les enfants et les adolescents, et 60 % pour les adultes, pour les premiers 70 % de fictions et 30 % de documentaires, et pour les seconds, 60 % de fictions et 40 % de documentaires.
La proportion adultes-enfants est respectée, mais la part des romans est très forte

6 Budget et subventions

Livres

La dépense subventionable par le Conseil Général pour achat de livres est calculée sur le montant consacré par la bibliothèque à ses achats au cours de l'exercice précédent, et représente 30 % de ce montant avec une subvention minimale de 75 € et une subvention maximale de 3.000 €.

Cette subvention départementale vient, comme la plupart des subventions, en complément du financement par la commune.

C'est la raison pour laquelle il a été demandé au Conseil municipal une subvention pour 2005 qui a été fixée dans la séance du 28 octobre 2005 à la somme de 500 €.

A cette somme s'ajoute un investissement de 500 € financée par l'Amicale villaronne.

Equipement informatique

Le Conseil général finance l'équipement informatique à concurrence de 40 % des dépenses d'investissement, avec un plafond de 3.800 € ; une demande sera faite par la commune en 2006.

7 Typologie des bibliothèques

Si nous n'entrons pas dans le cadre de la définition des bibliothèques niveau 1 (acquisition de livres à raison de 2 € par habitant, soit 1.600 €, ouverture 12 heures par semaine, agents catégorie B ou salariés qualifiés), ni même des bibliothèques niveau 2 (ouverture 8h par semaine et salariés qualifiés) nous satisfaisons aux conditions de la bibliothèque de niveau 3 soit la bibliothèque relais.

Crédit d'acquisition 0,50 € par habitant, soit 400 € par an , horaire d'ouverture 4h par semaine,
Bénévoles qualifiés, surface 25m².
Ces conditions sont actuellement remplies.

CONCLUSION

Il convient de souligner que si, adultes comme enfants, nous sommes de plus en plus attirés par l'image, il n'en reste pas moins que la mission d'une bibliothèque municipale est d'aider les jeunes ... et les moins jeunes à conserver le lien avec les livres, condition essentielle pour garder et faire vivre notre culture.

L'équipe dirigeante de la bibliothèque municipale souhaite contribuer à ce but et continuer à organiser les lectures par l'intermédiaire de " BONNES NOUVELLES ".

L'Amicale villaronne a en effet décidé de continuer cette animation qui, chaque premier samedi du mois réunit une quarantaine de personnes (pourquoi pas plus ?).

Cette année, au lieu de prévoir un thème, on opèrera par lectures de livres, c'est à dire que tous ceux qui le souhaitent, viendront pour parler d'un ou plusieurs livres. Ceci permettra (avec le questionnaire) d'adapter le fond de bibliothèque aux souhaits des lecteurs potentiels. Pendant les travaux de l'école, BONNES NOUVELLES se tiendra dans la salle du Conseil municipal, et à partir du mois de mai, on l'espère, dans les locaux retrouvés de la bibliothèque .

Jean-Paul CLÉMENT
responsable de la bibliothèque

COMPTE RENDU DE LECTURE
SATIRE, HUMOUR ET POÉSIE
L'AMATEUR D'ABÎMES (SAMIVEL)

SAMIVEL est un Chamoniard, auteur de nombreux ouvrages sur la montagne, il y a un demi-siècle. Beaucoup d'entre eux étaient composés de dessins humoristiques avec peu de texte. Celui-là est, au contraire, une suite de saynètes comiques égayées de quelques dessins à la plume. Sur 240 pages, c'est une satire des citadins allant passer leurs vacances à la montagne.

Nous ne résisterons pas à l'envie de vous citer quelques morceaux de bravoure !

Un-certain-jeune-homme fait l'ascension de l'aiguille du Peigne avec son guide :

Un-certain-jeune-homme vérifie sa position. Il s'appuie contre le bloc sommital, d'une manière à la fois glorieuse et dégagée...

Un-certain-jeune-homme descend, très en équerre. Il est bien ennuyeux que personne ne puisse le prendre en photo. Mais impossible de confier son kodak tout neuf aux grosses pattes de Couttet...

Un-certain-jeune-homme halète, toujours coincé dans sa maudite cheminée. Une rigole glacée s'insinue dans sa manche. Le sac ne glisse pas, refuse de glisser. Han ! Il passe, il est passé, il s'ouvre, il se vide. Un objet noir fait trois sauts, se désarticule et s'engouffre dans le néant ! Son kodak !...

Misère ! La corde s'est coincée. Il tire avec des gestes excédés. Coincée de plus belle. Quelle soit maudite ! Plus jamais... plus jamais... Non, c'est fini...

Et dans le couloir du Peigne, il y a une chose qui « était » Un-certain-jeune-homme une heure auparavant, et cette chose descend en paquet au bout de la corde et pleurniche...

En sortant du funiculaire du Montenvers, le sentier commence par descendre avant d'entamer la montée vers les hauts sommets :

Nous dévalons le sentier d'un bon pas, fendant le flot pressé des philistins éberlués de notre cliquetant attirail. En ces circonstances, Alain adopte une altitude spécialement calculée pour inspirer un respect mitigé d'effroi. Tête basse, front bossué, l'œil tragique du héros braqué sur son destin. il fonce, toutes piques dehors, dans le confus amalgame des talons Louis XV et des alpenstocks armoriés, soulevant au passage la stupeur craintive des vieilles gens et l'admiration des demoiselles.

Au premier tournant, finie la comédie et le public envolé. Car nous entrons dans la montagne, la vraie. On ne triche pas avec un sentier qui monte. Alors, l'allure s'égalise brusquement. Et d'un coup de rein le sac rejeté en arrière, le piolet sous le bras, un brin d'herbe aux dent, l'œil plongeant distraitement sur les cailloux du chemin ou s'envolant vers les cimes désertes, trois garçons abordent à leur Terre Promise.

Danièle et Philippe ESCLANGON

BIBLIOTHÈQUE
TABLEAU DES PERMANENCES
4ème trimestre 2005

Bibliothèque municipale ouverte le mercredi et le samedi de 17h à 19h dans le local attenant à la mairie (entrée par le portail, côté est de la mairie)

samedi 12 novembre	Jean-Paul CLÉMENT
mercredi 16 novembre	Laetitia HUBERT
samedi 19 novembre	Denise WOUTERS et Eliane SURGET
mercredi 23 novembre	Denise LARCHEVÊQUE et Françoise HUBERT
samedi 26 novembre	Andrée COMBE et Mireille PERMANYER
mercredi 30 novembre	André ORTS
samedi 3 décembre	Jean-Paul CLÉMENT
mercredi 14 décembre	Laetitia HUBERT
samedi 17 décembre	Gérard COLAS
mercredi 21 décembre	André ORTS
mercredi 28 décembre	Philippe ESCLANGON

Les Amis du Patrimoine du Canton de La Chapelle la Reine

De nos jours et de plus en plus, on en vient à parler de Patrimoine… Patrimoine naturel, culturel, artistique, social, historique, archéologique, monumental…
De fait… Le Patrimoine ! Quel est-il ? Comment peut-on le définir ? C'est une propriété, une richesse, un bien culturel… œuvre, monument, traditions… transmis par nos ancêtres, nos aînés et qu'il faut se faire un devoir de protéger pour qu'au fil des siècles toute l'histoire de l'homme puisse resurgir de son passé.
Depuis 1987, Les Amis du Patrimoine de Canton de La Chapelle la Reine, groupés en association se sont fixés comme objectif la découverte, la connaissance, la conservation, la préservation, l'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine du canton de La Chapelle la Reine.
Un conseil d'administration actif propose
- Chaque année :
Une ou deux conférences et une visite guidée
Une revue « LE PASSÉ PRÉSENT »
- Tous les deux ans une exposition
- Un site Internet
- Des publications diverses
Naturellement l'Association participe à toutes manifestations extérieures s'attachant au Patrimoine.

Jacques Hillairet de Boisferon

Tennis Club de Villiers-sous-Grez
Novembre 2005
Un petit point d'information sur le tennis

Au cours de cette année 2005, pour un certain nombre de raisons le nombre des adhérents a été en sensible progression.



D'une part, grâce aux efforts financiers de tous, municipalités (Villiers et Recloses) dont les subventions ont constitué une bonne base de départ, à l'opération calendriers, que nous renouvellerons cette année, à notre ami Philippe Berger dont la société phil'bat a contribué à ce financement, aux réserves du club, nous avons pu restaurer le quick qui malgré ses douze ans s'avère en excellent état. Nous les remercions chaleureusement.

D'autre part, nous avons procédé à la fermeture des courts, avec un accès par carte. Cette formule s'avère efficace et donne aux utilisateurs une sûreté de trouver un court libre et non pas occupé indûment par des non inscrits au club. Oh il y a bien eu quelques tricheurs, qui se sont généralement faits prendre et soit ont renoncé soit se sont inscrits au club.
L'école de tennis a repris en septembre ses activités. Mini-tennis à Villiers avec Basile Leroy et initiation perfectionnement compétition à La Chapelle avec David Labeur.
Le nombre d'inscrits au cours est de 35 élèves, 6 au Mini-tennis, les autres répartis en quatre groupes, initiation, perfectionnement et compétition.

L'examen de la liste fédérale des joueurs classés nous a appris que deux joueurs sont à 15/5, il s'agit de Antonin Leroy et Arthur Guillot et de plus Kevin Carrère est 30/1 et Mathias Guillemin 30/5. Le niveau progresse et nous en sommes ravis et nous aiderons tous ces joueurs pour leur faciliter leur ascension.
Cette saison 2005/2006 va être pour eux une saison de progression, qui nous l'espérons se concrétisera par des résultats en championnat des jeunes par équipes.

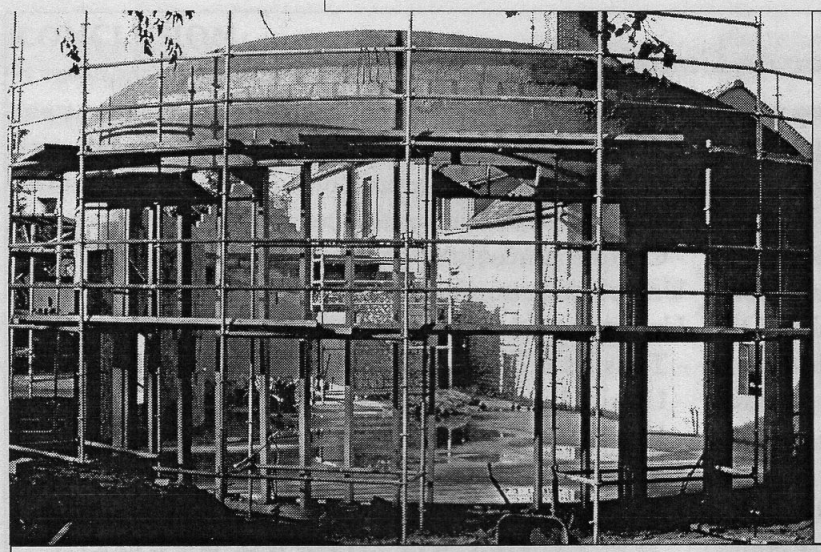
Le Bureau a fait un travail de fond sur les statuts qui dataient de 1985, et les nouveaux statuts seront soumis à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 novembre à 11h30 au tennis.

Si nous sommes satisfaits de nos installations et de l'activité sportive, un point nous procure beaucoup de désagrément. En effet des adultes essentiellement de Grez-sur-Loing viennent le soir occuper notre abri, pour se livrer à des beuveries..., en laissant les lieux en véritable dépotoire et parfois en faisant des dégradations, arrachages des parements en bois de la cabane, jet de bouteille sur les courts.
Malgré plusieurs interventions auprès de la gendarmerie, cette occupation continue de temps en temps.
C'est un point très préoccupant, tant pour la sécurité des lieux, que pour leur maintien en état.
Nous souhaitons une collaboration entre les deux communes pour mettre fin à ces faits.

A bientôt à tous.

Pierre Champion, président du TCV.

Notre école le 10 novembre 2005



CARNET

Naissances
Anaëlle LE GOLVAN-24 juillet

Mariages
Jean-Nicolas BIARROTTE-SORIN
et
Agnès VIALLESOUBRANNE-26 août

Décès
Robert JOURDAIN-4 août
Maria DELUSSU-5 août

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
lundi 28 novembre 20h45

Pratique

mercredi 9 novembre	Collecte sélective
mardi 15 novembre	Ramassage des monstres
mercredi 23 novembre	Collecte sélective
mercredi 7 décembre	Collecte sélective
mardi 20 décembre	Ramassage des monstres
mercredi 21 décembre	Collecte sélective

Récréatif

samedi 26 novembre	soirée dansante, Coq chantant
dimanche 4 décembre	repas des Anciens, municipalité
dimanche 18 décembre	noël des enfants, Municipalité et Amicale

Transports

mercredi 9 novembre 8h50	marché Nemours
jeudi 10 novembre 10h00	Champion St Pierre
mercredi 16 novembre 8h50	marché Nemours
jeudi 17 novembre 10h00	Atac La Chapelle
samedi 19 novembre 9h40	marché Nemours
mercredi 23 novembre 8h50	marché Nemours
jeudi 24 novembre 10h00	Carrefour Villiers-en-Bière
mercredi 30 novembre 8h50	marché Nemours
jeudi 1er décembre 10h00	Atac La Chapelle
samedi 3 décembre 9h40	marché Nemours
mercredi 7 décembre 8h50	marché Nemours
jeudi 8 décembre 10h00	Champion St Pierre
mercredi 14 décembre 8h50	marché Nemours
jeudi 15 décembre 10h00	Atac La Chapelle
samedi 17 décembre 9h40	marché Nemours
mercredi 21 décembre 8h50	marché Nemours
jeudi 22 décembre 10h00	Carrefour Villiers-en-Bière
mercredi 28 décembre 8h50	marché Nemours
jeudi 29 décembre 10h00	Champion St Pierre

Venez faire un tour avec moi, un tour de piste, un tour de chant. Merci d'être là, à Essaïon, un théâtre chaleureux qui vous attend pour mon plaisir et, qui sait, pour le vôtre ?

Gilles Guillot

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché
tous les **mercredi**
départ "centre" 8h50
retour 11h00
1° et 3° samedi
départ "centre" 9h40.
retour 10h50.

La Chapelle la Reine, Atac
1° et 3° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 11h15.

Villiers-en-Bière, Carrefour
4° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 14h00.

St Pierre, Champion
2° et 5° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 11h15.

Bus pour Fontainebleau
le vendredi
départ "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
retour Villiers 11 h 45